

Open Student Information System

Mise à jour des informations pédagogiques Manuel pour les gestionnaires facultaires

Version du 14 août 2018

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION		3
1.	INTERFACE D'ACCUEIL DU SYSTÈME OSIS	3
2.	NAVIGATION DANS LE SYSTÈME OSIS	4
MI	SE À JOUR DES INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES	<u>5</u>
1.	Types d'utilisateur·trice·s	5
2.	INTERFACE D'ACCUEIL POUR LA MISE À JOUR DES INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES	5
2.1	OUTILS DE RECHERCHE DU OU DE LA GESTIONNAIRE FACULTAIRE	6
2.2 SUIVI DES MODIFICATIONS DE L'U.E. PAR L'ENSEIGNANT·E		7
3.	L'ENCODAGE DES INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES	7
3.1 L'UTILISATEUR·TRICE DE TYPE ENSEIGNANT·E		7
	L'UTILISATEUR-TRICE DE TYPE GESTIONNAIRE FACULTAIRE	
4.	LE CALENDRIER	10
5.	OUTILS SPÉCIFIQUES AU RÔLE DE GESTIONNAIRE FACULTAIRE	10
	MODIFICATION DES ÉCHÉANCES	
5.2	BLOCAGE DE LA MISE À JOUR D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT	10
6.	OUTILS SPÉCIFIQUES AU RÔLE DE DIRECTEUR·TRICE ADMINISTRATIF·VE DE FACULTÉ	
	. ATTRIBUTION DU RÔLE DE RESPONSABLE DES INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES POUR UNE UE	

Introduction

OSIS signifie Open Student Information System (système de code ouvert d'information sur les étudiants). Il s'agit d'une application conçue pour gérer les activités de base des institutions d'enseignement supérieur telles que les universités, facultés, instituts et hautes écoles. Les fonctions principales sont l'administration des étudiants, des enseignants, des cours et des programmes.

Pour travailler dans OSIS, il est préférable d'utiliser le navigateur Firefox de Mozilla.

Le recours au VPN (gratuit) de l'UCL est nécessaire pour pouvoir travailler dans OSIS depuis un ordinateur qui n'est pas sur le réseau de l'UCL.

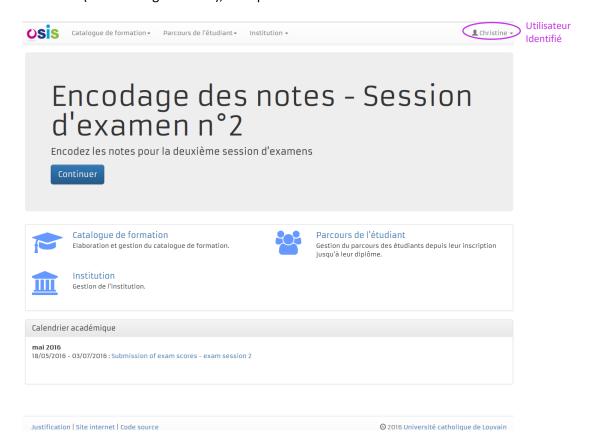
Ce manuel vise à présenter les fonctionnalités d'OSIS qui concernent la mise à jour des informations pédagogiques d'une unité d'enseignement. Cependant, si vous rencontrez des difficultés auxquelles ce manuel ne permet pas de répondre, une demande d'aide peut être faite au 78282, selon les indications disponibles sur le site du projet OSIS, après identification : www.uclouvain.be/osis

Le site du projet OSIS propose également des capsules animées pour faciliter la prise en main d'OSIS.

1. Interface d'accueil du système OSIS

Encoder osis.uclouvain.be dans votre navigateur (Firefox de Mozilla, de préférence).

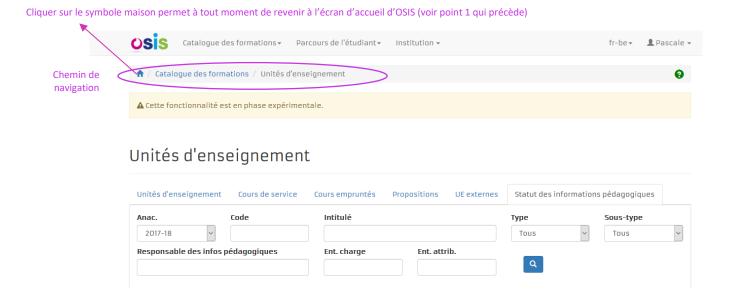
Après identification (identifiant global UCL), OSIS présente son interface d'accueil.



2. Navigation dans le système OSIS

Lors de la navigation dans le système OSIS, le chemin parcouru est affiché et permet par exemple de remonter à un niveau supérieur. Selon la saisie d'écran ci-dessous, à partir de la page d'accueil (icône d'une maison), l'utilisateur·trice a cliqué sur « Catalogue des formations », puis sur « Unités d'enseignement » (interface actuellement affichée). En cliquant sur l'un de ces éléments du chemin de navigation, l'utilisateur·trice peut remonter à l'écran d'un niveau supérieur.

La navigation peut également se faire via la barre d'accès rapide. En cliquant sur un élément, la liste de ses sous-menus permet d'accéder directement à la fonctionnalité souhaitée.



Mise à jour des informations pédagogiques

1. Types d'utilisateur-trice-s

Deux types d'utilisateur·trice·s sont autorisé·e·s à mettre à jour les informations pédagogiques : le ou la gestionnaire facultaire et l'enseignant·e. Lors de l'authentification dans l'application OSIS, le système identifie le type d'utilisateur·trice et présente les menus et les options adaptés en fonction du profil d'utilisateur·trice connecté·e.

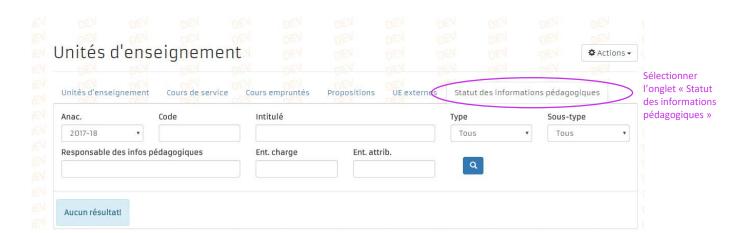
Un·e enseignant·e dispose des accès aux unités d'enseignement qui lui ont été attribuées, via son bureau virtuel uniquement.

Lorsqu'une unité d'enseignement concerne plusieurs enseignants, il y a toujours <u>un ou une</u> responsable des informations pédagogiques : le ou la coordinateur trice en cas d'équipe pédagogique encodée comme telle (ou son sa suppléant e le cas échéant) ou la première personne dans l'ordre alphabétique des noms de famille des enseignants associés à cet enseignement dans le cas d'une unité d'enseignement sans coordinateur trice. Seul le ou la responsable des informations pédagogiques d'une unité d'enseignement peut les mettre à jour. Les autres enseignants ont simplement un accès en consultation. Le secrétariat ou l'administration facultaire peut, si besoin, modifier les informations enregistrées par l'enseignant.

Pour une faculté, le ou la Directeur-trice Administratif-ve de Faculté (DAF) désigne un-e ou plusieurs gestionnaires qui ont accès soit à toutes les U.E dont la faculté est entité de charge, soit à toutes les U.E. d'une école ou d'une commission de programme de la faculté (entité de charge).

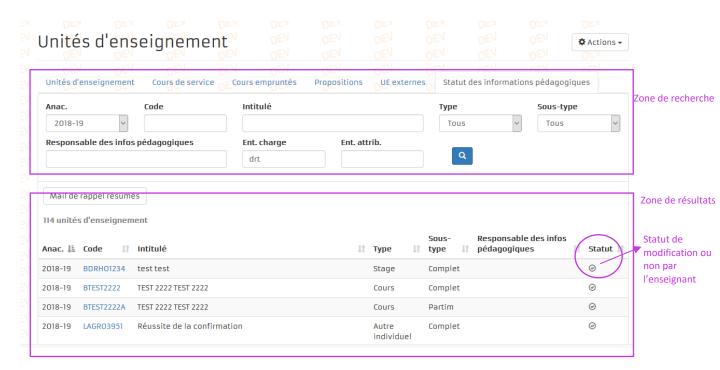
2. Interface d'accueil pour la mise à jour des informations pédagogiques

Après identification sur OSIS (osis.uclouvain.be), le ou la gestionnaire facultaire accède à l'interface d'encodage des informations pédagogiques par les menus suivants : « Catalogue des formations » / « Unités d'enseignement », Onglet « Statut des informations pédagogiques ». L'interface permet alors au gestionnaire connecté de rechercher une ou plusieurs unités d'enseignement auxquelles il a accès.



2.1 Outils de recherche du ou de la gestionnaire facultaire

Le ou la gestionnaire facultaire peut préciser les unités d'enseignement à afficher via l'onglet « Statut des informations pédagogiques ». Au clic sur la loupe, la sélection s'opère uniquement parmi les unités d'enseignement auxquelles le ou la gestionnaire a accès.



Le ou la gestionnaire facultaire peut <u>sélectionner les unités d'enseignement</u> à afficher selon plusieurs critères cumulables :

- Un code ou un morceau de code (ex : LDRHO2291 ou LDRH);
- Un intitulé ou un mot faisant partie de l'intitulé;
- Un type d'Unité d'enseignement (cours, stage, ...);
- Un sous-type (partim ou non);
- Un ou une enseignant·e en particulier (responsable des infos pédagogiques);
- Un sigle d'une entité d'enseignement (charge ou attribution);

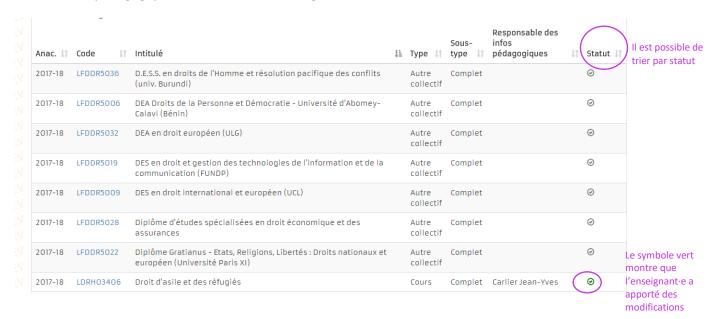
La sélection des unités d'enseignement s'opère uniquement parmi les unités d'enseignement dont l'entité de charge fait partie du périmètre auquel le ou la gestionnaire a accès.

Lorsque le ou la gestionnaire facultaire sélectionne un ou plusieurs critère·s particulier·s et clique sur la loupe, seules les unités d'enseignement correspondantes sont affichées.

2.2 Suivi des modifications de l'U.E. par l'enseignant·e

Dans l'onglet « Statut des informations pédagogiques », la liste des U.E affichées montre un statut de modification par l'enseignant·e.

Si le symbole est <u>vert</u>, cela signifie que l'enseignant·e a apporté des modifications aux informations pédagogiques de cette unité d'enseignement.



3. L'encodage des informations pédagogiques

3.1 L'utilisateur-trice de type enseignant-e

L'enseignant e peut mettre à jour les informations pédagogiques en accédant à son portail osis via son bureau virtuel (mon métier d'enseignement / gérer mes cours).

La mise à jour des informations pédagogiques nécessite un accès VPN.

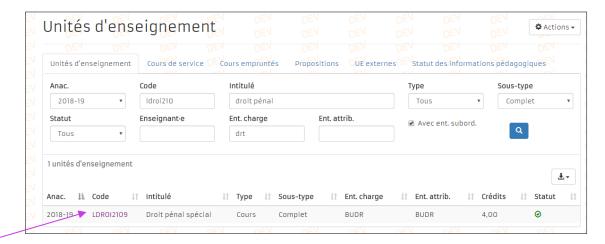
Si plusieurs enseignants sont nommés sur une unité d'enseignement, seul l'enseignant désigné comme responsables des informations pédagogiques (voir point 6.1) pourra effectuer les modifications nécessaires.

Un manuel dédicacé aux enseignant·es est accessible sur uclouvain.be/osis

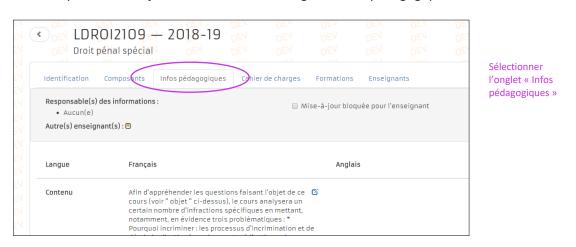
3.2 L'utilisateur trice de type gestionnaire facultaire

L'encodage des informations pédagogiques

L'encodage (ou la modification) des informations pédagogiques peut être réalisé au départ de l'écran de recherche (voir point 2.1). Le ou la gestionnaire recherche l'unité d'enseignement qu'il souhaite modifier et dans la liste de résultat affichée, clique sur le sigle de l'unité d'enseignement.



Les champs à mettre à jour se trouvent sous l'onglet « Infos pédagogiques »



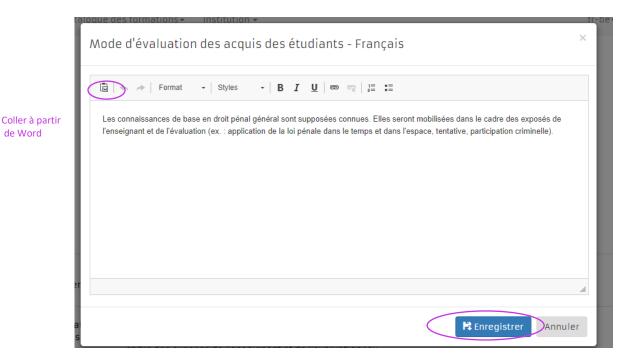
Pour modifier un champ, il faut cliquer sur le symbole d'édition



Mode d'évaluation
des acquis des
étudiants

Les connaissances de base en droit pénal général sont gour supposées connues. Elles seront mobilisées dans le cadre des exposés de l'enseignant et de l'évaluation (ex. : application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace, tentative, participation criminelle).

Une fenêtre s'ouvre avec la possibilité de modifier le texte, ou d'y copier un texte en provenance de Word par exemple. Pour sauvegarder, il faut cliquer sur le bouton enregistrer.



Pour ajouter un support de cours, il faut cliquer sur le bouton « Ajouter »

de Word



Une fenêtre s'ouvre avec la possibilité d'encoder le nom du support de cours, ainsi que d'indiquer si le support est obligatoire ou non (cocher ou non la case « obligatoire »)



4. Le calendrier

Pour les enseignants, l'encodage sera ouvert du 16 août au 15 septembre.

Il n'y a pas de limite de date pour l'encodage en tant que gestionnaire facultaire. Toutefois, il est rappelé que certaines informations (méthode d'évaluation,...) doivent être connues de l'étudiant pour le début de l'année académique.

5. Outils spécifiques au rôle de gestionnaire facultaire

5.1. Modification des échéances

Il est prévu que les gestionnaires facultaires puissent déterminer, pour leur entité, les dates d'ouverture et de fermeture de la mise à jour par les enseignant·es des unités d'enseignement.

Cette fonctionnalité ne sera pas utilisée pour l'année 2018-2019. La période d'ouverture pour tous les enseignants sera du 16 août au 15 septembre (voir point 4).

5.2 Blocage de la mise à jour d'une unité d'enseignement

Le ou la gestionnaire a la possibilité, s'il le souhaite, de bloquer la mise à jour d'une unité d'enseignement par l'enseignant.

Pour cela, dans une unité d'enseignement, sous l'onglet « Infos Pédagogiques » il faut cliquer sur le bouton «Bloquer ». Lors que le cours est bloqué, l'enseignant e continuera à voir le contenu des informations pédagogiques mais ne pourra plus les modifier.



NB: Cette fonctionnalité n'est pas disponible pour l'année 2018-2019.

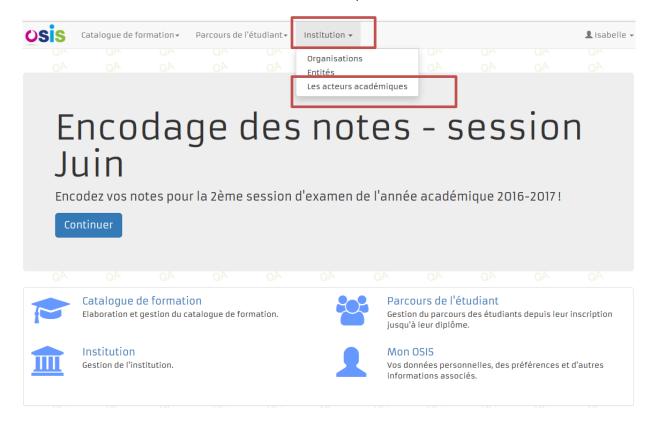
6. Outils spécifiques au rôle de Directeur-trice Administratif-ve de Faculté

6.1. Attribution du rôle de responsable des informations pédagogiques pour une unité d'enseignement

Lorsque plusieurs enseignant·es sont nommé·es sur un cours, il est parfois nécessaire de modifier l'enseignant·e désigné·e comme responsable des informations pédagogiques.

Les Dafs ou leur-e délégué-e peuvent faire cette modification.

Pour cela il faut aller dans institution / acteurs académiques



Puis cliquer sur « Responsables des infos pédagogiques »



Entrez au moins 1 critère de recherche et cliquez sur la loupe.

La liste des UE qui correspondent aux critères de recherche s'affiche.

Pour chaque UE apparait le nom de l'enseignant désigné comme responsable des informations pédagogiques.



Pour les UE où il y a plus d'un enseignant, cliquez sur le symbole « liste » pour afficher la liste de tous les enseignants associés au cours.

Sélectionnez le responsable des informations pédagogiques et cliquez sur sauvegarder.

